



**Ordonnance rendue aux termes de l'article 31
Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation**

Référence: Amate v ARIAS, 2026 ONLTB 29234

Date: 2026-04-09

No de dossier: LTB-T-079454-25

Dans l'affaire du logement : 11 Wellesley
Toronto ON M4Y0G4

Entre: Anthony Jean-Marc Amate Locataire

et

GERMAN ARIAS Locateur

Anthony Jean-Marc Amate (le locataire) a demandé par requête à la Commission de rendre une ordonnance déterminant que GERMAN ARIAS (le Locateur) :

- a modifié le système de verrouillage d'une porte donnant accès au logement loué ou à la résidence sans remettre de clés de rechange au locataire.

Cette requête a été entendue par vidéoconférence le 7 avril 2026.

Ni le locateur ni le locataire n'étaient présents ou représentés à l'audience, bien qu'ils aient été dûment informés de celle-ci par la Commission des loyers. Aucune demande d'ajournement de l'audience n'a été consignée au dossier.

La Commission détermine ce qui suit:

1. Le locataire ne s'étant pas présenté à l'audience pour défendre sa demande, je considère que celle-ci a été abandonnée.

La Commission ordonne ce qui suit :

2. La requête est rejetée.

9 avril 2026
Date Issued

Vanessa Davies
Member, Landlord and Tenant Board

15 Grosvenor Street, Ground Floor
Toronto ON M7A 2G6

If you have any questions about this order, call 416-645-8080 or toll free at 1-888-332-3234.